

Rosbruck



R Sommaire

Édito

Finances

- › *Compte administratif 2021*

La Mairie

- › *Renforts en Mairie*
- › *Informations*
- › *Visites de personnalités*
- › *Nouveau véhicule*

Nouveaux Projets

- › *Réalisation des projets communaux*
- › *Reconstitution de la Nappe des Grès du Trias*

Commémorations

- › *Cérémonie du 11 novembre*
- › *Deux anciens élus mis à l'honneur*

Événements

- › *Distribution de coffrets aux seniors*
- › *Saint Nicolas au Groupe Scolaire*
- › *Saint Nicolas à la MAM*
- › *Festival Loostik*

Vie Paroissiale

- › *Première Communion*

3 Associations

22-28

4-5

- › *Fête des Amis de la Vallée*
- › *Club du 3^{ème} âge*
- › *Club Peinture et Loisirs*
- › *Association Rêveries d'Enfance*
- › *Association Informatique*
- › *Rugby Fighting Spirit Club*
- › *Association Après-Mines*

6-9

Noces et Anniversaires

29-32

- › *Noces d'Or et de Diamant*
- › *Anniversaires*

12-13

Informations diverses

33-43

- › *Déchetterie et déchets ménagers*
- › *Accompagnement du citoyen sur l'outil numérique*
- › *Arrêtés Municipaux*
- › *Abécédaire du bien vivre ensemble*
- › *Tarifs Centre Multiculturel*
- › *Les Brioches de l'Amitié 2021*
- › *Site internet de Rosbruck*
- › *La Conciliation de justice*

14-15

16-18

Histoire de la ville

44

- › *Rosbruck d'hier et d'aujourd'hui*

21

État Civil

45-46

- › *État civil 2021*
- › *Décès de Madame Mireille Muller*



Directeur de la Publication : Bernard BETKER

Rédacteur : Roger RUAULT

Comité de rédaction : Bernard BETKER, Laurent BINTZ, Bruno VERRI, Claudine GULDNER, Christophe MULLER, Gilbert COMPARON

Conception, réalisation et impression : Imprimerie A2DV Numérique

Crédit Photos : Gilbert COMPARON

La Municipalité de Rosbruck tient à remercier chaleureusement tous les annonceurs, rédacteurs et bénévoles qui ont participé à la réalisation de ce bulletin municipal.



Mes chers concitoyens,

Quand il y a un an, j'ai commencé mon éditorial en vous écrivant que l'année 2020 resterait gravée dans nos mémoires, je ne pensais vraiment pas que 2021 continuerait sur cette même lancée. Et pourtant le pire était devant nous.

Après deux années de pandémie, on commence tout doucement à voir le bout du tunnel. C'est, je pense, la pire des situations qui nous soit arrivée depuis la seconde guerre mondiale.

Aujourd'hui, les choses ont bien évolué grâce à la vaccination qui nous a donné un sérieux coup de main quant à l'arrêt de sa propagation.

Pour en terminer avec ces mauvaises nouvelles de 2021, mon équipe et moi-même avons une pensée toute particulière envers Mme Mireille Muller, disparue prématurément le 04 juillet 2021 dans sa 59^{ème} année. Elle restera à jamais gravée dans nos cœurs. Nous n'oublions pas, bien sûr, Mme Brigitte Klaskala, qui elle aussi nous a quittés cinq mois auparavant. Toutes ces épreuves nous rendront encore plus forts.

Nous ne sommes plus que treize personnes dans notre équipe municipale mais nous resterons plus que jamais "tous ensemble" pour prendre les meilleures décisions pour notre commune.

A cet effet, trois nouveaux postes ont été créés pour une meilleure organisation des différents services de la commune. Grâce aux nouveaux contrats uniques d'insertion et aux nombreuses aides de l'État, un nouvel agent technique communal ainsi qu'un nouvel agent d'entretien ont pu être mis en place dans leurs postes respectifs. La troisième embauche concerne Mme Anne Schneider (une habitante de la commune) qui a été embauchée en CDD (contrat à durée déterminée) en tant qu'animatrice du périscolaire de l'école primaire, tout en gérant la cantine de cet établissement. Elle s'occupe également du ménage de la mairie.

Concernant les travaux prévus :

- le ralentisseur installé sur la RD603
- les ralentisseurs installés rue Pasteur
- une partie des trottoirs rue des Jardins
- une partie des trottoirs devant la nouvelle résidence sur la RD603
- une partie des trottoirs rue de la Vallée
- une partie des trottoirs rue des Muguetts
- un radar pédagogique sur la RD603 en venant de Cocheren,

Toutes ces réalisations sont pratiquement terminées.

Quant au tout nouveau parking, devant la salle multiculturelle du Hambusch, il est lui aussi en fin de réalisation. Celui-ci avait été décidé par l'ancienne municipalité avec l'aide des subventions de l'État dans sa conception définitive.

D'autres projets, comme la réalisation définitive de la Maison des Associations, devraient démarrer grâce à des subventions diverses pouvant dépasser les 70 % du budget prévu.

Je suis, bien évidemment, heureux de la reprise de toutes nos associations durant cette année. Tout le monde en ressentait l'envie et le besoin.

A cause de cette pandémie, la fête habituelle de nos Seniors n'a une deuxième fois pas pu avoir lieu. Mais cette année, grâce à la distribution de coffrets festifs, ce manque a pu être comblé dans la bonne humeur.

Nous ne sommes pas encore au bout de la surprise d'autres déconvenues. Une page se tourne en laissant beaucoup de souvenirs, mais les semaines à venir vont par ailleurs se faire l'écho d'une actualité tragique que nous suivons au jour le jour : notre commune est en effet sollicitée pour participer à l'accueil de réfugiés ukrainiens, et c'est avec empathie et bienveillance que nous proposons des moyens d'hébergement si nécessaire.

En conclusion, comme nous vous l'avions annoncé à notre élection, nous serons toujours à votre écoute et à vos côtés. Continuez à prendre soin de vous et merci encore pour votre confiance.

Cordialement,

Votre Maire
Bernard BETKER

Finances 2021

Compte administratif 2021

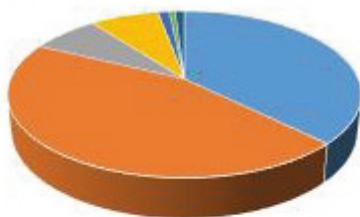
Section de Fonctionnement

La Section de Fonctionnement retrace les opérations de gestion courante des dépenses et des recettes annuelles de la Commune (salaires et charges de personnels et employés de la commune, prestations de services extérieurs comme les charges d'entretien, charges de gestion courante, charges financières liées à la dette...).

Dépenses	Montant (en Euros)	%
Charges à caractère général	214 595,13	37,35
Charges de personnel	257 598,57	44,84
Opération d'ordre	42 710,58	7,43
Charges de gestion courantes	43 001,15	7,49
Charges financières	7 171,96	1,25
Charges exceptionnelles	3 514,60	0,61
Dotations aux provisions	5 885,23	1,02
TOTAL	574 477,62	100

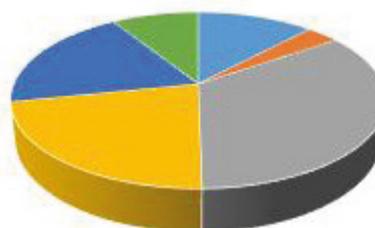
Dépenses	Montant (en Euros)	%
Atténuation des charges	71 590,94	11,95
Produits des services domaines	20 663,53	3,45
Impôts et taxes	205 601,53	34,33
Dotations et participations	131 826,30	22,01
Autres produits de gestion courante	115 708,34	19,32
Produits exceptionnels	53 508,13	8,93
TOTAL	598 898,77	100
Résultat d'exploitation reporté 2020	1 297 888,97	
TOTAL	24 421,15	

Dépenses de Fonctionnement



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Opération d'ordre
- Charges de gestion courantes
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Dotation aux provisions

Recettes de Fonctionnement



- Atténuation des charges
- Produits des services domaines
- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Autres produits de gestion courante
- Produits exceptionnels

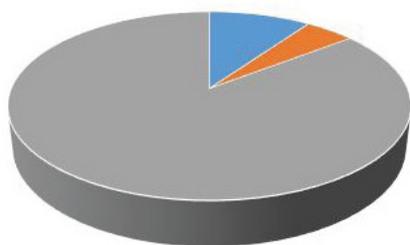
Section d'Investissement

La Section d'Investissement décrit les opérations de dépenses non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la Commune (travaux de voirie, grosses réparations, remboursement du capital des emprunts...). Pour les recettes, il s'agit principalement des dotations de l'État, des subventions Région, Département et CAF et de recettes fiscales.

Dépenses	Montant (en Euros)	%
Remboursement d'emprunts et dettes	38 536,99	9,75
Immobilisations incorporelles	18 710,58	4,73
Immobilisations corporelles	337 937,10	85,51
TOTAL	395 184,67	100

Dépenses	Montant (en Euros)	%
Apports, dotations et réserves	658 791,31	52,57
Subventions d'investissement	592 806,74	47,30
Remboursement d'emprunts et dettes	1 610,00	0,13
TOTAL	1 253 208,05	100
Total déficit d'investissement	858 023,38	
Total excédent de fonctionnement	24 421,55	
TOTAL	882 444,93	

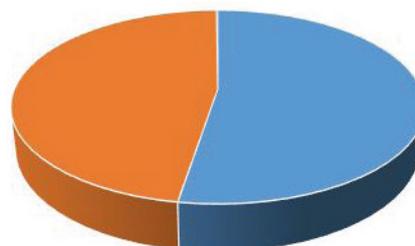
Dépenses d'Investissement



- Remboursement d'emprunts et dettes
- Immobilisations incorporelles
- Immobilisations corporelles



Recettes d'Investissement



- apports, dotations et réserves
- Subventions d'investissement
- Remboursement d'emprunts et dettes

R Renforts en Mairie

Pour faire suite à des absences de personnels de la Mairie (départ, longue maladie), la Municipalité a du suppléer temporairement à certains postes de nos agents communaux, et ce pour un bon fonctionnement des services.



M. John KESSLER a rejoint l'équipe de nos deux agents territoriaux également en Contrat Unique d'Insertion en tant qu'Agent technique pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2021. Le contrat de John lui a été renouvelé le 1^{er} janvier 2022 pour une durée d'un an.



Mme Anne SCHNEIDER a été embauchée le 1^{er} août 2021, après avoir passé son BAFA (Brevet d'Aptitude Aux Fonctions d'Animateur) qui lui permet d'encadrer, comme le veut la loi, l'accueil collectif des enfants mineurs. Anne, animatrice du périscolaire, accueille les enfants tous les jours avant comme après les cours, et gère également la cantine scolaire.



Mme Peggy PEDERENCINO a été embauchée le 1^{er} septembre 2021 en Contrat Unique d'Insertion sur le poste d'Agent d'entretien pour l'école primaire "Les Grands Cèdres", la Maison des Associations et la Salle Multiculturelle du Hambusch. Peggy donne également un petit coup de main à la cantine du périscolaire quand besoin s'en fait sentir.



Animation au Périscolaire

Informations

Nous contacter

Mairie de Rosbruck

4, Rue de la Mairie

57800 ROSBRUCK

Tél. : 03 87 04 67 02

Fax : 03 87 90 59 97

contact@rosbruck.fr



www.rosbruck.fr

Horaires

Lundi & Mardi de 8h15 à 12h et de 14h à 17h

Mercredi de 8h15 à 12h (fermé l'après-midi)

Jeudi de 8h15 à 12h et de 14h à 17h

Vendredi de 8h15 à 12h (fermé l'après-midi)



Caroline et Déborah vous accueilleront et vous aideront avec le sourire dans toutes vos démarches administratives



Permanences des Élus

M. Bernard BETKER - Maire

de 9h à 12h tous les jours et sur rendez-vous

M. Roger RUAULT - 1^{er} adjoint

de 9h à 12h le mardi et le jeudi, et sur rendez-vous

M. Laurent BINTZ - 2^{ème} adjoint

de 9h à 12h le mercredi et sur rendez-vous

M. Bruno VERRI - 3^{ème} adjoint

de 9h à 12h le lundi et le vendredi, et sur rendez-vous



R Visites de personnalités

Élections départementales

Dans le cadre des élections départementales des 20 et 27 juin sur le Canton de Forbach, Monsieur Gilbert Schuh, accompagné de son binôme Madame Christelle Loria-Manck. Ils étaient assistés de leurs deux suppléants, Monsieur Eric Federspiel et Sabrina Baillet-Hassinger, et sont venu présenter aux élus de Rosbruck leur candidature avec l'ambition de nous représenter au Conseil départemental de la Moselle pour défendre et promouvoir notre territoire.

L'action du Conseil départemental sur de nombreux sujets comme l'éducation, l'aide au maintien de nos seniors à domicile, le soutien aux associations, l'aide à l'équipement des communes, ou encore le suivi de l'après-mine et des problèmes liés aux dégâts miniers, fait qu'il est le principal et véritable partenaire dans les intérêts de notre Commune.



Visite d'une Députée

Madame Hélène Zannier, députée de la 7^{ème} circonscription de la Moselle, est venue nous rendre visite au sein de la Commune. Le sujet principal de cette rencontre avec les élus a été de faire le point sur les différents problèmes liés à l'arrêt des H.B.L., non seulement sur le mouvement des terrains, mais surtout sur la remontée de la nappe phréatique.

Avec de nombreux échanges sur le sujet, Madame Zannier va mettre tout en œuvre afin de favoriser la prise en compte des problématiques présentées de l'après-mine, et ce à travers le projet de loi des finances.



Nouveau véhicule

Un nouveau véhicule pour nos ouvriers communaux

Les ateliers municipaux ont été la cible de cambrioleurs lors du week-end pascal. Ces derniers ont fait main basse sur le camion-benne de la commune sans oublier de le charger d'une trentaine d'articles d'outillage : taille-haies, tronçonneuse, sécateurs, cisailles, pelles, balais, râteaux, caisse à outils...

Le préjudice de ce vol est estimé aux alentours de 35 000 Euros. Bien que les assurances aient pris en charge une bonne partie des biens manquants, les franchises et la vétusté de certains articles auront un certain coût, un gros coup dur pour les finances de la Commune.

Au regard de la situation et sans perdre trop de temps, le Conseil Municipal a donc décidé de remplacer le véhicule volé. Après avoir étudié plusieurs devis et propositions de différentes marques, tant en matériel neuf que d'occasion, la Municipalité a fait le choix de faire l'acquisition d'un camion-benne d'occasion de la marque Nissan.



S DESIGN T CONSTRUCTION

- Maçonnerie générale
- Béton imprimé
- Construction
- Rénovation



57800 ROSBRUCK mazzeojoseph57@gmail.com

Tel : 06 46 24 73 54

SOTHYS PARIS

certifié **BIO Nature**
is Future

Atelier Sandrine Beauté

- DU LUNDI AU SAMEDI SAUF MERCREDI •
- SOINS VISAGE •
- SOINS CORPS •
- ÉPILATIONS •
- VERNIS SEMI-PERMANENT •
- BEAUTÉ DES MAINS & PIEDS •
- MAQUILLAGE •
- ESPACE VENTE •

• RENDEZ-VOUS AU 03 87 85 80 12 OU •
• 24/24 WWW.ATELIERSSANDRINEBEAUTE.FR •

• PARKING GRATUIT •

• Z.A. 2A RUE NATIONALE •
• 57800 ROSBRUCK •

Esthétique & Bien-être

Albert Restaurant
Marie

Famille Sternjacob

1 rue Nationale - 57800 ROSBRUCK
Tél. 03 87 04 70 76 - Fax 03 87 90 52 55
Email : restaurant.albertmarie@orange.fr

Fermé le samedi midi, dimanche soir et lundi toute la journée.

BOURG ERWIN

Motoculture

Loisirs

Vélo à assistance ÉLECTRIQUE

BOURG ERWIN
65 rue de Carling
57450 THEDING
Tél : 03 87 93 55 40
Mail : info@bourgerwin.com

Les lundis : 14 h - 18 h
Du mardi au vendredi :
9 h - 12 h / 14 h - 18 h 30.
Fermeture du magasin les lundis
matin et les samedis.

Celiflor

FLEURS - COMPOSITIONS FLORALES - PLANTES

Ouvert 7j/7

14, rue Nationale
57800 COCHEREN

03 87 81 09 81

Fenêtres SCHMITT

Fabricant et installateur régional de menuiseries Alu et PVC depuis 1961

- Fenêtres . Portes . Vérandas
- Pergolas . Portails . Volets
- Portes de garage
- Toutes fermetures sur mesures

18, Rue des Prés 57450 THEDING Tél. 03.87.00.24.10
www.fenestres-schmitt.fr

alimentation animale - jardinaise

Fuchs Tragus

84A RUE PASTEUR
57600 MORSBACH

07 82 09 46 89

GARAGE SAINT-HUBERT

Agent Renault et Dacia

RENAULT
La vie, avec passion

03 87 84 25 00
Zone artisanale - Route nationale 3
57800 ROSBRUCK
garage.st.hubert@orange.fr

HORTICULTURE CASPAR

Un Producteur près de chez vous !

24 rue des Prés - MORSBACH Tel 03.87.88.69.09
www.horticulture-caspar.fr
www.facebook.com/HorticultureCaspar

SPIE CityNetworks, partenaire de la performance des territoires :
Réseaux d'énergies – Réseaux numériques – Enfouissement
Éclairage public – Vidéoprotection urbaine – Équipements urbains



Impasse de l'École, 57800 - COCHEREN
+33 3 87 04 76 02 – cocheren.sag@spie.com



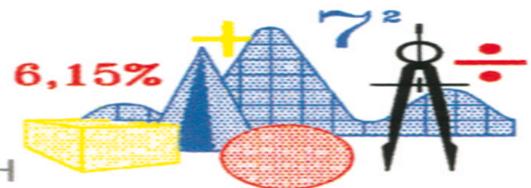
67 rue Nationale
57800 ROSBRUCK

Téléphone : 03.87.90.53.10

Email: rosbruck@sommelleriedefrance.fr

Cabinet PORTELLA
Géomètre Expert

24, rue Houillère
57800 FREYMING-MERLEBACH



PORTELLA Matthieu

Tél : 03 87 04 46 73

Port : 06 70 61 89 02

E.mail : joseph.portella@neuf.fr

**PIERRE
ANTOINE
ARCHITECTURE**

06.86.79.10.22

antoine.pierre@live.fr

Saint-Avold

R Nouveaux Projets

Réalisation des projets communaux

La vitesse excessive étant une des causes principales d'une multitude d'accidents, l'équipe municipale avait décidé la réalisation d'équipements routiers afin de combattre la vitesse mais aussi l'incivilité de certains automobilistes en traversant ou empruntant les rues adjacentes de notre Commune.

Rue Nationale (RD 603)

Un plateau ralentisseur de 22 mètres a été installé en amont du giratoire au niveau de la station Total dans le sens Cocheren/Forbach. Il s'agissait en l'occurrence d'obliger les automobilistes à ralentir et à respecter les 30 km/h à l'approche du giratoire. Celui-ci étant légèrement décalé, il n'incitait pas à lever le pied de certains conducteurs et à exécuter un « tout droit ».



Intersection rue Nationale (RD 603) et rue des Jardins

Une requalification des trottoirs et des espaces était devenue plus que nécessaire au niveau de cette intersection. Les travaux de réfection se sont étendus de la fin du giratoire jusqu'à l'embranchement de la rue Saint-Hubert, dans le sens Cocheren/Forbach. Le stationnement anarchique ne sera plus de mise pour la sécurité tant pour la sécurité des piétons que celle des automobilistes.



Ces travaux nécessaires pour la sécurité de tous et plus particulièrement de nos enfants, ont été subventionnés en bonne partie par le Département et par l'Aide mosellane aux investissements spécifiques à la sécurisation des usagers de la route.

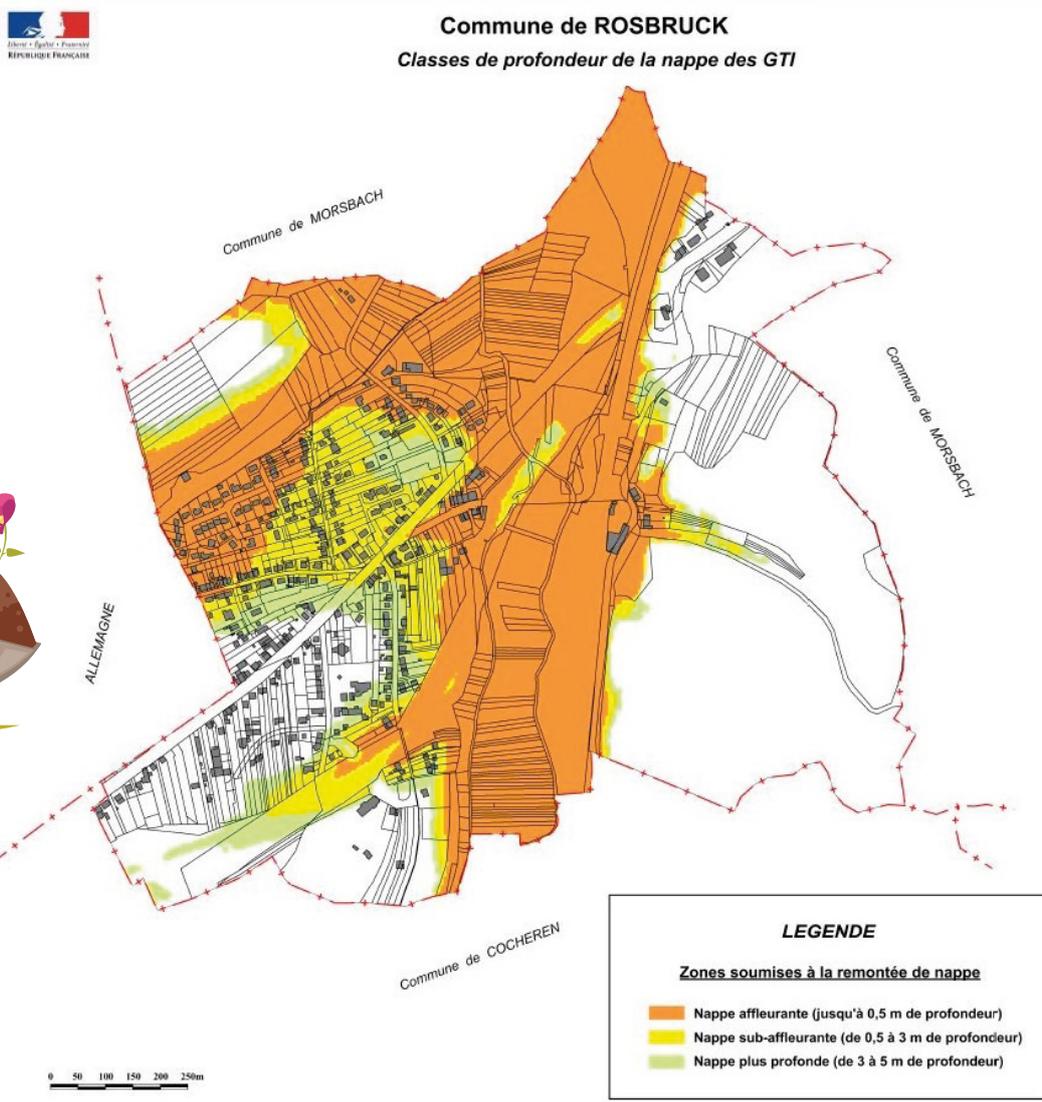
Reconstitution de la Nappe des Grès du Trias

Lors de la réunion du 08 octobre 2021 du comité de suivi de la reconstitution de la nappe des grès du trias inférieur (principale ressource en eau potable), le préfet a annoncé la réalisation d'un « porter à connaissance » destiné à actualiser le précédent (13 novembre 2018).

La DREAL (*Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement*) et la DDT (*Direction départementale des territoires*) ont rencontrés le 07 décembre 2021 Monsieur le Maire et ses Adjoints en mairie pour actualiser la carte de la Commune avec le bâti existant et les projets dits « coups partis » [ex. demande de permis d'aménager].

Cette réunion a permis de développer les mesures concernées par Rosbruck, à savoir :

- Protection de secteurs bâtis au 31 décembre 2020 pour maintenir la nappe à - 3 mètres, A l'inverse, pas d'engagement de l'État en dehors de ces secteurs,
- L'État surveille et entretient la digue de la Commune pour qu'elle puisse assurer une protection vis-à-vis de la crue dite « centennale ».
- La carte ci-après comporte, sur un fond de plan cadastral :
- Les zones avec les profondeurs de nappes, telles qu'elles figuraient sur le PAC de 2018,
- L'emprise de la zone anciennement sous influence minière (ZIM), telle que déterminée par la carte annexée au courrier de Mme la Ministre de la Transition écologique du 10 mars 2021 (secteur en rose et secteur en vert). Pour la lisibilité des différentes données du fond de plan, la ZIM a été représentée uniquement par son trait de contour en bleu.



R Commémorations

Cérémonie du 11 novembre

Un peu d'histoire...

Début novembre 1918, le chancelier allemand, Max de Bade, demande la suspension des hostilités et annonce l'envoi de plénipotentiaires allemands pour négocier. La délégation allemande est reçue en forêt de Compiègne près de Rethondes, le 8 novembre. Dans le wagon-bureau du maréchal Foch, les conditions de l'armistice sont présentées.

Le lendemain, en Allemagne, l'empereur Guillaume II abdique et se réfugie au Pays-Bas. La République est proclamée et le nouveau gouvernement accepte les conditions d'armistice.

Le 11 novembre à 5h45 du matin, l'armistice est signé dans les conditions demandées. Les hostilités sont suspendues le même jour à 11h.

Monsieur le Maire, Bernard Betker, a célébré la cérémonie de commémoration du 103^{ème} anniversaire de l'Armistice de 1918 sur la toute récente place dénommée "Place de la Libération du 5 décembre 1944", inaugurée quelques instants auparavant par l'ancien Maire de Rosbruck, Monsieur Pierre Steininger.

Ce fut l'occasion également à Monsieur Bernard Betker d'inaugurer la nouvelle stèle du monument aux morts en présence de personnalités de la commune de Nassweiler et d'un groupe d'enfants de l'école primaire en costume de petits lorrains.

Pour mémoire, à la construction de la nouvelle école primaire "Les Grands Cèdres" et du réaménagement de la place, le monument aux morts de Rosbruck a été déplacé en 2020 à proximité des cèdres, entre la mairie et l'église. Une nouvelle plaque "Aux enfants de Rosbruck morts pour la Paix" y a été déposée à la place de la pierre centrale au texte d'Aragon qui trônait devant les quatre sculptures de grès depuis 1990, elles-mêmes déplacées.

Cette plaque est dédiée aux enfants de Rosbruck mort pour la paix et dont les noms sont désormais gravés sur le marbre. Parmi eux, 33 sont morts durant la 1^{ère} Guerre mondiale, 5 pendant la guerre 39/45, 1 lors de la guerre d'Indochine et 5 victimes collatérales civiles.

Après l'allocution de Monsieur le Maire, suivi de la lecture du message par les élèves de l'école primaire et du dépôt de gerbe, les participants ont été invités à partager le verre de l'amitié au foyer Saint-Hubert.



Deux anciens élus mis à l'honneur

Après les cérémonies du 11 novembre, le Maire de la Commune, Monsieur Bernard Betker a procédé à la très agréable mission de remise officielle des diplômes d'honorariat à deux de nos anciens élus, Messieurs Pierre Steininger et Aloyse Stein.

Cette distinction a été conférée, par arrêté préfectoral, à notre ancien Maire et son 1^{er} Adjoint pour avoir passé 25 années au service de la collectivité, dont 19 années respectivement comme premier et second magistrat au sein de la Commune. La demande de cette reconnaissance symbolique a été instruite par l'équipe municipale avec beaucoup d'enthousiasme et de plaisir, auprès du Préfet de la Moselle, Monsieur Laurent Touvet.

Dans son discours de remerciement, Monsieur Pierre Steininger n'a pas manqué de nous glisser, avec son humour qu'on lui connaît, que 19 années de mandat de Maire ne se résumaient pas en une minute. Après avoir égrené les multiples missions dans lesquelles il s'était engagé, nous retiendrons du bilan de toutes ces années : le long et lourd dossier des dégâts miniers, l'augmentation du nombre d'associations, la création du centre multiculturel du Hambusch et la construction du nouveau groupe scolaire.



R Événements

Distribution de coffrets aux seniors

En temps normal, la municipalité invite les personnes de 65 ans et plus au traditionnel repas des aînés des plus convivial suivi d'un après-midi musical.

Cette invitation mise en place depuis un peu plus de 10 ans, faisait le bonheur des uns et des autres, mais crise sanitaire oblige, l'équipe municipale a décidé, pour la deuxième année consécutive, d'annuler cette rencontre.

Afin de palier à cette nouvelle annulation, le Conseil Municipal a pris la décision d'honorer les seniors de Rosbruck en faisant un geste vers ceux qui attendaient toujours avec impatience cet agréable moment de retrouvailles annuelles. Chacune des 190 personnes concernées s'est vue remettre un joli coffret festif par Monsieur le Maire et ses Adjoints.



Saint Nicolas au Groupe Scolaire



*« Ô grand Saint Nicolas,
Patron des écoliers,
Apporte-moi des pommes
Dans mon petit panier.
Je serai toujours sage
Comme une petite image.
J'apprendrai mes leçons
Pour avoir des bonbons. »*

Venez, venez, Saint Nicolas... »

Les élèves de maternelle se sont préparés à la venue de l'Évêque de Myre en écoutant attentivement la légende du Saint Nicolas racontée par la maîtresse. Ils se sont aussi entraînés à mémoriser les paroles d'un chant pour son arrivée, mais aussi à lui confectionner de jolis petits dessins en guise de cadeau de bienvenue.

Comme il n'y avait que des enfants sages dans notre école "Les Grands Cèdres", le bon Saint Nicolas, Patron des écoliers, est venu sans le Père Fouettard, mais accompagné de Monsieur le Maire, pour remettre à chaque enfant qui l'attendait un sachet de friandises avant de s'en aller récompenser d'autres enfants sages.



Saint Nicolas à la MAM

Quatorze petites têtes blondes de la MAM "Rêveries d'Enfances" ont attendu sagement avec leurs nounous le bon Saint Nicolas. Ils lui ont chanté une jolie petite comptine et chacun est allé, accompagné de son assistante maternelle, chercher son sachet de friandises offert par Saint Nicolas en guise de remerciement.

« Au revoir Saint Nicolas et à l'année prochaine... »



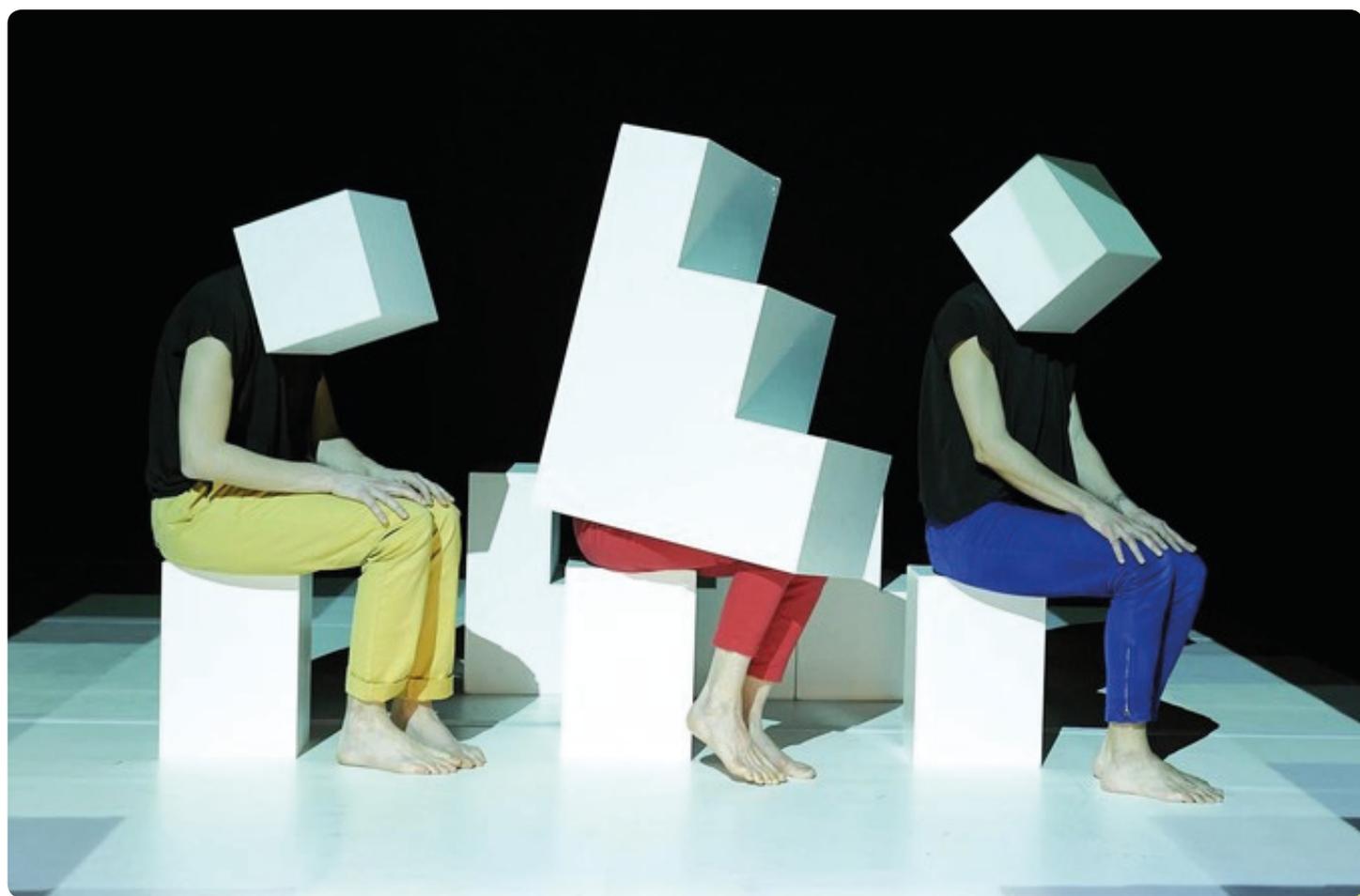
R Événements

Festival Loostik

Dans le cadre du Festival Loostik, les représentations du spectacle de danse pour les petits enfants (dès 3 ans) se sont déroulées le samedi 13 et le dimanche 14 novembre 2021 dans la salle multiculturelle du Hambusch.

Loostik est un festival entièrement consacré aux arts vivants à destination des enfants, des adolescents et de celles et ceux qui les accompagnent. Sa particularité est d'être transfrontalier et donc de découvrir des spectacles pluridisciplinaires en français et en allemand.

L'année prochaine, le Festival Loostik fêtera ses 10 ans et vous donne déjà rendez-vous du 07 au 13 novembre 2022.



MELONI
INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES
VOTRE SOLUTION ÉLECTRICITÉ

Rue du Puits
57500 SAINT AVOLD
Tél. : 09 67 54 39 01
Email : contact@meloni-sas.fr

www.meloni-sas.fr

L' A
INTERMEDIAIRE | AUTOMOBILE

CONSEIL • ACHAT • VENTE • SERVICE CARTE GRISE

5 bis rue Nationale
Centre d'affaires - 57800 ROSBRUCK
contact@intermediaire-automobile.fr
06 62 85 93 59



LORELEC

Installations Electriques HTA/BT, Eclairage Public & Gaz



 **PFIRSCH**
Menuiserie Ébénisterie

Zone Commerciale, 2 Avenue Marchande 57520 Grosbliederstroff

☎ 03.87.95.62.88 📍 Menuiserie Pfirsch
☎ 03.87.09.22.14 🌐 menuiserie-pfirsch.fr

Portes • Escaliers • Placards / Dressing • Agencements

Restaurant Le Carnivore

Cuisine traditionnelle
Plat et menu du Jour
Pizzas et Flammes en soirée

15 rue Nationale
57800 COCHEREN
03 87 04 71 97



AU VAL FLEURI
RESTAURANT

VELT Denis
09 83 70 72 62
auvalfleuri57@gmail.com

Sarl VAGNER CHAUFFAGE

- CHAUFFAGE
- PLOMBERIE
- CLIMATISATION
- ENERGIE RENEUVELABLE
- S.A.V

33, rue de Brack
57500 Saint-Avold

☎ 03 87 91 38 78
☎ 03 87 91 83 60
✉ chauffage.vagner@wanadoo.fr

www.vagner-sarl.fr

VIKINGO ART TATTOO
STUDIO DE TATOUAGE (PRIVE)



☎ 06 48 87 38 58 📷 felipe_munar_mas

DU LUNDI AU VENDREDI
8h à 12h - 14h à 17h



GABRIEL JEANNOT

**INSTALLATION EN NEUF ET
RENOVATION EN SANITAIRE**

**INSTALLATION RENOVATION
ENTRETIEN CHAUDIERES**



**UN SERVICE DE CONFIANCE LABELISE,
UN GAGE DE SURETE**

ADRESSE ACTUELLE : 55 Voie Principale 57 450 HENRIVILLE
NUMERO TEL. : 03 87 29 00 00
ADRESSE MAIL : contact@gabrieljeannot.fr

**Permettre au plus grand nombre
de construire leur vie en confiance**



**GROUPAMA
GRAND EST
VOTRE ASSUREUR
DE PROXIMITE**

AGENCE DE FORBACH
1 avenue Saint-Rémy
Tél : 03 87 00 40 10
Horaires d'ouverture:
Du mardi au vendredi de 08h30 à 12h00
et de 13h30 à 18h00.
Le samedi de 09h00 à 12h00.

www.groupama.fr

Agence Régionale d'Assurances Mutuelles Agréées du Grand Est - 100 route de Bilsbergers ES 30044 Stottingheim 67002
Stottingheim Cedex - 379 900 753 903 Stottingheim. Editeur agréé par le Comité des Assureurs et membre à l'initiative de
Contrôle Préfectoral et de Bâle/Brno - 4 place du Boulevard - CS 52659 75430 Paris Cedex 09. Document et visuels non
contractuels - Crédit Photo: Shutterstock - 02/2023



Groupama
la vraie vie s'assure ici

GUELLE & FUCHS

**TOPOGRAPHIE - PHOTOGRAMMETRIE -
URBANISME - FONCIER
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
ETUDES VRD**

*Didier GUELLE Géomètre-Expert D.P.L.G.
Expert près de la cour d'Appel de METZ*

*Laurent FUCHS Ingénieur Géomètre ENSAIS
Maître d'œuvre - Ingénieur VRD - Urbaniste OPQU*



Siège social:
18 Avenue du Général Passaga
57600 FORBACH

☎ 03 87 85 08 67

Agence:
7 Rue du Maréchal Foch
57800 FREYMING MERLEBACH

☎ 03 87 00 17 26

Email: contact@guelle-fuchs.com - Site internet: www.guelle-fuchs.com

BIENVENUE

**2 DRIVES A VOTRE SERVICE
MORSBACH ET BETTING**

LIVRAISON A DOMICILE POSSIBLE AVEC

parapharmacie
E.Leclerc

220m2 et une équipe de professionnels à votre service du lundi au samedi de 8h30 à 19h00.

**TOUTES VOS PROMOS DU
MOMENT ET PLUS ENCORE.**

pick up

LOCATION, S.A.V., RELAIS COLIS
LOCATION D'OUTILS ET DE VÉHICULES

achat-vente occasion
E.Leclerc

**NE JETEZ PAS
CE QUE VOUS
N'UTILISEZ PLUS !**

**VENDEZ + CHER
ACHETEZ - CHER**

RECEVEZ EN BON D'ACHAT LA VALEUR DE CE QUE VOUS
RAVENEZ + BON POUR LA PLANÈTE BON POUR LE PORTE
MONNAIE !

OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI DE 8H30 A 19H30.

CARBURANT A PRIX E.LECLERC !

24 24

885 BIOTHANOL & STATION ADBLUE
8 PISTES 24H/24H
PAIEMENT EN ESPÈCES POSSIBLE

Lavage E.Leclerc

PISTES DE LAVAGE HAUTE PRESSION
LAVAGE ROULEAUX
ASPIRATEURS PROFESSIONNELS

E.Leclerc
BETTING - FREYMING

4 RUE DES GENÈTS ZAC DE BETTING
57800 BETTING
TÉL : 03 87 29 77 90

OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI DE 8H00 A 19H30

Vie Paroissiale

Première communion

Ils étaient 9 enfants de notre commune à avoir fait leur première communion lors d'une messe solennelle célébrée le dimanche 09 mai 2021 en l'Église de Béning par l'Abbé Gérard Zawadzki, curé au sein de la Communauté de Paroisses Sainte Hélène du Hérapel.

Entourés et préparés par Mme Blandine Wendel, maman catéchiste, Anaëlle, Baptiste, Chanice, David, Fabio, Lenzo, Léo, Mila et Shannon ont été formés tout au long de l'année à ce grand événement de la vie chrétienne.

Un grand merci à Blandine pour son dévouement et sa disponibilité, félicitations aux nouveaux communiants.



FLAMMANN
FRÈRES S.A.S.U.
peinture - sols souples

- Peinture Intérieure / Extérieure
- Papiers peints
- Revêtements de sols
- Plâtrerie
- Enduits Design
- Rénovation
- Décoration
- Conseils Déco



55A, Rue Nationale 57800 Rosbruck
Email : flammann@orange.fr

03 87 81 49 61

Associations

FÊTE DES AMIS DE LA VALLÉE

Pour sa 17^{ème} édition, l'association des Amis de la Vallée, présidée par Fernand Anastassowa, ont invité les riverains de la rue de la Vallée et amis à venir faire la fête sur le thème de l'amitié en toute convivialité.

Moment très attendu et apprécié en cette fin de mois d'août, et malgré un temps maussade, la grisaille n'aura pas eu raison de la bonne humeur qui régnait et la fête fut un moment des plus agréable et joyeux pour le plaisir de tous.

Pour cette dernière édition, une centaine de personnes ont répondu présent au repas, les enfants n'ont pas été oubliés et ont pu profiter d'un château gonflable qui leur avait été installé.

Félicitations aux organisateurs et à l'année prochaine.



VERRI
Aménagement
Création et Entretien Extérieur

Tous travaux Mini Pelle

Pose de pavés, dalles, bordures, gravier décoratif, terre végétale, grillage rigide, pose d'enrobé, petite Maçonnerie...

Espace Vert, Elagage, déssouchage débroussaillage, tonte pelouse privé et pro, etc...

☎ 06 73 64 87 56 57350 STIRING-WENDEL verri.t@hotmail.fr

Associations

CLUB DU 3^{ÈME} ÂGE

Pour la 2^{ème} année consécutive, la situation au regard de la pandémie aura eu raison sur l'activité des nombreuses associations quant à leur fonctionnement. La plupart d'entre elles auront vu leur occupation peu ou prou réalisée ; les différentes règles de distanciation, de port de masque et autres obligations ayant mis un frein à leur organisation. Le dernier trimestre de l'année 2021 aura néanmoins permis à certaines quelques activités :

Le club du 3^{ème} Âge avec quelques fêtes d'anniversaires et célébration du Beaujolais nouveau.



R Associations

CLUB PEINTURE ET LOISIRS

Le Club de Peinture et Loisirs a tenu son Assemblée Générale le 30 novembre 2021 dans la Maison des Associations en présence de Monsieur Roger Ruault, 1^{er} Adjoint au Maire de la Commune. Cette association qui existe depuis 19 ans est présidée par Mme Denise Yax. Denise et son comité veille au bon fonctionnement des activités et de l'excellente ambiance qui règne au sein du Club.



Faites vos courses comme d'habitude sur

cora.fr

et récupérez vos achats à

cora en ville
FORBACH

44 rue Nationale

à votre service !
03 87 85 30 51

cora en ville
Drive Piéton - Bio - Services

FORBACH

Le plus grand choix avec plus de
30000 références sur cora.fr
et profitez d'une multitude d'autres services...

🚶 **Drive Piéton**
📦 **Retrait colis** 🎫 **Billetterie**
🌿 **Épicerie Bio**
en libre-service

Associations

ASSOCIATION RÊVERIES D'ENFANCE

L'Association a tenu sa 9^{ème} Assemblée Générale le 28 juin 2021 au sein de la M.A.M. en présence de Monsieur Roger Ruault, 1^{er} Adjoint au Maire de Rosbruck. Après une minute de silence en mémoire de Brigitte Klaskala, Trésorière de l'Association décédée le 14 février 2021, l'approbation du rapport moral et du bilan financier a été effectuée et le comité renouvelé.

Au regard de la situation liée à la Covid-19, la structure avait été obligée de fermer ses portes du 16 mars au 11 mai 2020, de ce fait elle ne pouvait plus honorer les différents frais de fonctionnement. De plus, les manifestations (vide grenier, fête de Noël) qui permettent quelques substantielles rentrées d'argent pour l'achat de jouets ou d'affaires de puériculture, ont fait cruellement défaut.

La M.A.M. a reçu le soutien de la Municipalité en lui accordant une aide exceptionnelle de 2 loyers gratuits en plus de la subvention annuelle de 200 Euros.



R Associations

ASSOCIATION INFORMATIQUE

C'est sous la présidence de M. Gilbert Comparon que s'est tenue l'assemblée générale de l'association AIR le 1^{er} septembre 2021 au Centre Multiculturel du Hambusch.

Pour mémoire, l'association a vu le jour dans les années 2001/2002 avec un seul but : faire connaître à tous les niveaux d'âge l'informatique qui est plus que jamais omniprésente dans notre vie quotidienne.

Après avoir abordé les différents points statutaires : approbation du dernier PV, présentation du bilan d'activité, du bilan financier et de l'inventaire du matériel informatique, le président a présenté le mode de fonctionnement de la formation par "module" sur trois sessions qui durent 12 semaines chacune, les jours fériés n'étant pas récupérés.

Les différents plans de protection sanitaires ont terriblement réduit l'activité sur les années 2020 et 2021. Il n'y a eu que 66 adhésions et les cours ont été réduits comme peau de chagrin. Même le dépannage n'a pu se faire normalement, un grand merci à Christophe Elsen qui a répondu présent pour les urgences.

Pour toutes questions relatives à ces formations, l'A.I.R. et ses 7 formateurs sont à disposition de toutes personnes intéressées en s'adressant au président (n° 06.18.39.47.62) ou sur le site : association-informatique-rosbruck.fr



Associations

RUGBY FIGHTING SPIRIT CLUB

Le R.F.S.C. a tenu son assemblée générale dimanche 18 juillet dernier. Les adhérents peu nombreux cette année mais le quorum atteint, ont été contents de se retrouver. En effet l'année dernière l'assemblée générale n'avait pas pu se tenir suite aux restrictions sanitaires.

Le président Bernard Lajus a présenté le bilan des années 2019 et 2020, puis il a énoncé les manifestations que le club programme pour l'année à venir si, bien entendu, les conditions sanitaires le permettent. La trésorière Angèle Virciglio a présenté son bilan approuvé par les réviseurs aux comptes. L'assemblée lui a donné quitus. Le comité inchangé a été reconduit dans sa totalité.

L'assemblée générale s'est terminée devant le verre de l'amitié et dans la bonne humeur.



STATION GARAGE
MAHOU

Rue Nationale
57800 ROSBRUCK

 : **03 87 04 78 47**



Livraison de
fioul domestique



R Associations

ASSOCIATION APRÈS-MINES

Un nouveau comité vient d'être mis en place pour l'Association Après-Mines, il sera désormais présidé par Monsieur le Maire de Rosbruck, Bernard Betker.

L'association a été constituée en 2005 par une vingtaine de communes membres de Moselle-Est, toutes concernées par les conséquences de décennies d'exploitation charbonnière.

Elle engage des actions pour défendre avant tout les intérêts des communes minières et de leurs habitants, avec un des enjeux primordiaux qu'est celui de la remontée de la nappe des grès du trias inférieur, notamment au regard de l'urbanisme, des réseaux ou de l'aménagement de notre territoire.

Ce territoire ne peut être ni abandonné, ni condamné. Il faut garder à l'esprit que le charbon en son sous-sol et les familles qui l'ont durement extrait ont largement contribué après la dernière guerre à la reconstruction de la France. Aujourd'hui notre bassin houiller en paye encore le prix et porte sans doute pour toujours les séquelles de son exploitation.

L'association entend continuer à peser sur les décisions pour faire en sorte que toutes les communes concernées voient leurs problèmes spécifiques pris en compte par l'État. Pour ce faire, il est essentiel de faire preuve d'unité dans l'action tout en conjuguant utilement toutes les initiatives.



Noces & Anniversaires

Noces d'Or et de Diamant

50 ans de vie commune des époux LUX

Annemie et Marc LUX viennent de célébrer leurs noces d'or. Ils se sont rencontrés en 1969 et ont convolé en justes noces le 22 avril 1971. Marc est né le 23 avril 1949 à Rosbruck et a exercé sa fonction d'agent de maîtrise au sein des HBL. Annemie a vu le jour le 07 octobre 1950 à Hostenbach (D) et avait la fonction de secrétaire de direction. L'arrivée d'une petite Sophie est venue égayer le couple en 1983. Après une retraite bien méritée, Annemie et Marc partagent ensemble leurs loisirs et leurs passions à travers de nombreuses activités sportives et culturelles.

Toutes nos félicitations aux heureux jubilaires.



Noces d'Or des époux SCHEID

Karola et Norbert SCHEID, un couple en or. Ils ont uni leur destinée le 04 juin 1971 à Ludweiler. Norbert est né le 02 mai 1941 à Merlebach. Etant minutieux, soigneux, précis et rigoureux, il a appris le métier de tourneur-fraiseur sur métaux avant de partir sur une tout autre voie : la police nationale, où il a terminé sa carrière en 1996 à Freyming-Merlebach avec le grade de brigadier-Chef. Il s'investi alors dans l'association CLCV et rempli deux mandats d'adjoint au maire. Karola née Neudeck a vu le jour le 23 août 1948 Richen (Bade-Wurtemberg). Elle a exercé le métier de couturière puis s'est investie dans des groupes sociaux tout en étant sacristain à l'église protestante de Nassweiler. De leur union naquirent deux enfants, Myriam et Pascal qui leur donnèrent deux petits-enfants, Lucie et Siméon.

Félicitations aux jubilaires.

R Noces & Anniversaires

50 ans de mariage des époux CESAREC

Le 17 décembre 1971, Marie-Madeleine et Charles CESAREC ont échangé leur consentement. Ils s'étaient croisés la première fois en 1968 à l'arrêt des bus de Rosbruck et ont finalisé leur rencontre quelques mois plus tard au bal du Métropole de Stiring-Wendel. Charles a vu le jour le 13 mars 1950 à Stiring-Wendel. A sa sortie du service militaire, il a exercé le métier de chauffeur poids-lourd durant trois ans, puis a été employé dans l'entreprise d'isolation Wanner-Isofi où il a terminé sa carrière. Aujourd'hui, sa plus grande passion est la restauration et la conduite de voitures anciennes. Marie-Madeleine

est née Barbary le 03 avril 1951 à Cocheren. Elle a exercé le métier de secrétaire médicale à Forbach durant toute sa carrière. Elle aime tout ce qui touche à la décoration d'intérieur, mais aussi à la couture et à la cuisine au plus grand plaisir de son petit mari. L'arrivée de leur fils Franck au sein du couple s'est transformée, à leur plus grand bonheur, en une nouvelle entité : la famille. Marie-Madeleine et Charles ont également la joie d'être les grands-parents d'une petite Louise.

Toutes nos félicitations aux heureux jubilaires.



Noces de Diamant des époux WOZNIAK

Jeanne et François WOZNIAK ont célébré leur noce de diamant. Voilà 60 ans qu'ils ont uni leur destinée en échangeant leur consentement le 07 juillet 1961. François est né le 1^{er} juillet 1937 à Merlebach et a exercé le métier de chauffeur-livreur pour terminer sa carrière aux H.B.L. Jeanne est née LUX le 27 février 1940 à Morhange. Elle a fait un choix de vie, celui de devenir mère au foyer, une manière de s'épanouir pleinement en tant que maman et d'élever leurs quatre enfants : Nadine, Marie-Noëlle, Michel et Anne. Ils sont devenus au fil du temps grands-parents de huit petits-enfants : Julie, Brice, Gilles, Coralie, Laura, Nicolas, Lucas et Léa, et aujourd'hui arrière-grands-parents de Théo, Lyna, Adam, Albane et Malon. Tant que peut se faire, ils affectionnent les voyages et en particulier les croisières maritimes.

Toutes nos félicitations à nos soixanténaires.

Alliances de diamant des époux HOULLE

Hélène et Pierre ont unis leur destinée à Morsbach le 07 août 1961 et célèbrent cette année leurs noces de diamant. Pierre est natif de Cocheren où il a vu le jour le 05 décembre 1936. Pierre a démarré dans la vie active comme électricien-auto pour, plus tard, devenir responsable de l'agence Renault de Morsbach. Aujourd'hui, le passe-temps préféré de Pierre est le vélo avec de grandes randonnées sur plusieurs jours. Hélène est née Haaser le 28 juin 1941 à Morsbach et a exercé la profession de vendeuse en tissus d'ameublement pour terminer ensuite sa carrière au secrétariat de l'agence de son époux. Elle adore le jardinage mais est aussi une parfaite femme d'intérieur. De leur union sont nés Daniel et Catherine qui leurs ont fait le grand bonheur de devenir les grands-parents de Lucas et Elise.

Toutes nos félicitations aux heureux soixantenaires.



ENSEMBLE BÂTISSONS VOTRE PROJET

06.50.58.33.96
casavostra.clé@gmail.com
03.87.88.68.48

**CASA VOSTRA
CLÉ EN MAIN**

2b, route Nationale 3 ROSBRUCK 57800



**EST
DEPHI**
L'EXPERTISE AU CŒUR DE VOS MÉTIERS

SOLUTION PROFESSIONNELLE POUR L'HYGIÈNE
RESTAURATION, HÔTELLERIE ET MÉTIERS DE BOUCHE
L'EMBALLAGE, VAISSELLE À USAGE UNIQUE
ART DE LA TABLE, USTENSILE ET MATÉRIEL DE CUISINE
PETITS MATÉRIELS ET MACHINES DE NETTOYAGE
ÉQUIPEMENTS DES LOCAUX ET DE LA PERSONNE

6, rue de la Fontaine Chaudron - ZAC Euromoselle Sud - 57140 NORROY-LE-VENEUR
Tél. : 03 87 38 27 27 - www.dephi.fr

R Notes & Anniversaires

Anniversaires

Les 90 ans de M. Edgar RONCK

Monsieur Edgar Ronck est né le 21 mai 1931 Grande-Rosselle (Sarre), il épousa le 21 avril à Petite-Rosselle Marthe Steuer originaire de Bitche. De leur union naquirent deux enfants, Denis et Michèle qui leur donnèrent trois petits-enfants : Mathieu, Aurélie et Thibault ainsi qu'un arrière-petit-fils Jules. Edgar fut président durant 32 ans de la Société des Ouvriers Mineurs et également membre de la chorale paroissiale pendant 30 années.

Toutes nos félicitations à notre nouveau nonagénaire.



Les 90 ans de M. et Mme KALIS

Le couple de nonagénaires a fêté leur anniversaire à un mois d'intervalle. En effet, Monsieur Rémy Kalis est né le 18 mai 1931 à Sarreguemines, tandis que Madame Madeleine Kalis née Bourg a vu le jour le 26 juin 1931 à Rosbruck. Ils ont uni leur destinée devant Monsieur Pierre Gérard, Maire de Rosbruck, le 27 avril 1956. De leur union est née Véronique, et Rémy et Madeleine sont les heureux grands-parents d'Alexandra et Pierre. Bricoleur en menuiserie et travaux d'atelier pour Rémy, couture et jardinage pour Madeleine aux heures perdues, le couple coule des jours heureux entouré des leurs sous le même toit.

Toutes nos félicitations à nos nouveaux nonagénaires.

Informations diverses

La déchetterie

A partir du 1^{er} janvier 2022, le fonctionnement des six déchetteries de la Communauté d'Agglomération de Forbach évolue et les plages d'ouverture sont modifiées, avec une ouverture avancée à 9h et une fermeture avancée à 17h en hiver et 18h en été.

Ces modifications portent le nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire de 30 à 33 heures en hiver et de 40 à 39 heures en été, soit une sensible augmentation globale des plages proposées aux usagers.

Enfin, la fermeture hebdomadaire du jeudi pour l'ensemble des déchetteries est supprimée et compensée par une demi-journée de fermeture le lundi pour la déchetterie de Rosbruck (pour les autres déchetteries de la CAF, se référer au calendrier des déchets 2022 distribué).

Autre nouveauté mise en place : le principe d'affectation des usagers à une déchetterie dédiée est supprimé. Ainsi chaque habitant de l'Agglomération de Forbach peut accéder librement aux six déchetteries de Behren, Diebling, Forbach/Marienau, Rosbruck, Spicheren et Stiring-Wendel, quel que soit votre lieu d'habitation.

L'accès à la déchetterie se fait uniquement par l'intermédiaire de votre Sydem'Pass et le nombre de passages est limité à 52 accès par an.

Les horaires d'ouverture :

Été (01 avril au 30 septembre) :	Lundi	Mardi / Mercredi / Jeudi / Vendredi / Samedi
	Matin	Fermé 09h00 - 12h00
	Après-midi	14h00 - 18h00
Hiver (01 octobre au 31 mars) :	Lundi	Mardi / Mercredi / Jeudi / Vendredi / Samedi
	Matin	Fermé 09h00 - 12h00
	Après-midi	14h00 - 17h00

Les déchets ménagers

Vous trouverez ci-après la liste des déchets INTERDITS dans vos sacs poubelles (bleu/orange) :

- Les piles, les batteries ou les ampoules,
- Les capsules en aluminium pour le café,
- Les huiles alimentaires,
- Les huiles de moteurs et autres huiles de vidange,
- Les pneus.

Tous ces déchets peuvent être ramenés dans les points de collectes spécifiques de certains commerces, mais aussi dans les bacs de collecte dédiés de votre déchetterie.

#MEMOTRI
TRIER MIEUX, TRIER PLUS

Insérer un nom de déchet

Où trier mes déchets ?

#MEMOTRI
vous indique instantanément où trier votre déchet !

Accessible sur le site Internet du système www.sydeme.fr
et sur l'app mobile

Sydem app

sydeme
Nos déchets ont de la ressource !

Informations diverses

À PARTIR DU 1^{er} MARS 2022

LE TRI! + EFFICACE!

100% DES EMBALLAGES SE TRIENT !

NOUVEAUTÉ
ET TOUS LES AUTRES EMBALLAGES

BOUTEILLES ET FLÂCONS + BRIQUES ALIMENTAIRES + EMBALLAGES EN AÏER ET EN ALUMINIUM + FILMS, SACHETS ET BLISTERS + BARQUETTES + TUBES, POCHES ET FILETS + POTS, BOÎTES ET GOBELETS

CITEO **sydème**

Vos permanences de distribution de sacs 2022



COMMUNES	LIEUX	1 ^{re} DISTRIBUTION	2 ^e DISTRIBUTION	HORAIRE
ALSTING	Ateliers municipaux - Rue de l'Église	mardi 22 mars	jeudi 22 septembre	8 h 30 - 19 h
BEHREN-LÈS-FORBACH	Maison des Associations - Boulevard Charlemagne	lundi 4 avril	lundi 24 octobre	8 h 30 - 17 h 30
		mardi 5 avril	mardi 25 octobre	
		mercredi 6 avril	mercredi 26 octobre	
BOUSBACH	Espace loisirs - Rue Jeanne d'Arc	mardi 1 ^{er} février	mardi 19 juillet	14 h - 19 h
COCHEREN cité (Belle-Roche)	Centre social Daniel Balavoine - Place Sainte-Barbe	vendredi 13 mai	lundi 21 novembre	8 h 30 - 14 h
COCHEREN Village	Foyer Robert Schuman - Place de la Fontaine	jeudi 19 mai	vendredi 18 novembre	14 h - 19 h
DIEBLING	Salle polyvalente Clos des Arts - Rue Principale	lundi 14 février	mercredi 20 juillet	13 h - 19 h
ETZLING	Salle polyvalente - Rue de la Montée	mercredi 9 mars	mercredi 7 septembre	14 h - 19 h
FARSCHWILLER	Salle polyvalente - Rue du Stade	mardi 25 janvier	jeudi 21 juillet	13 h - 19 h
FOLKLING	Hall du gymnase - Rue du 6 décembre 1944	vendredi 14 janvier	jeudi 7 juillet	14 h - 19 h
FORBACH , Bellevue	Gymnase de Bellevue - Avenue du Général Patch	lundi 2 mai	jeudi 10 novembre	8 h 30 - 19 h
FORBACH , Bruch	Foyer Mille Clubs - Place des Bouleaux	lundi 21 mars	jeudi 13 octobre	8 h 30 - 19 h
FORBACH , Centre ville, Ville Haute, Petite Forêt	Salle des fêtes - Rue Bauer	vendredi 11 mars	mardi 16 août	8 h 30 - 19 h
FORBACH , Creutzberg	Foyer du Creutzberg - Place du Creutzberg	vendredi 18 février	mercredi 3 août	13 h - 19 h
FORBACH , Marienau	Foyer de Marienau - Rue Principale	mercredi 13 avril	mercredi 28 septembre	8 h 30 - 19 h
FORBACH , Wiesberg	Centre Social - Avenue de l'Europe	jeudi 20 janvier	jeudi 2 juin	8 h 30 - 17 h 30
GAUBIVING	Foyer de Gaubiving - Rue de Behren	mardi 25 janvier	mardi 12 juillet	9 h - 12 h 30
KERBACH	Salle polyvalente - Rue du Stade	vendredi 18 mars	jeudi 15 septembre	14 h - 19 h
METZING	Salle de la mairie - Rue Principale	jeudi 3 mars	mardi 26 juillet	16 h - 19 h
MORSBACH	Centre Éric Tabarly - Rue Éric Tabarly	mercredi 25 mai	lundi 7 novembre	9 h - 19 h
NOUSSEVILLER - CADENBRONN	Salle polyvalente - Rue des Roses	jeudi 3 mars	mardi 26 juillet	14 h - 19 h
OTING	Sydém Tour - place des fêtes - Rue de Folkling	lundi 28 mars	lundi 17 octobre	8 h 30 - 19 h
		lundi 3 janvier	lundi 4 juillet	
		mardi 4 janvier	mardi 5 juillet	
PETITE-ROSSELLE	Concorde - Contour Saint-Charles	mercredi 5 janvier	mercredi 6 juillet	8 h 30 - 19 h
ROSRUCK	Foyer Saint-Hubert - Rue des Écoles	vendredi 10 juin	vendredi 16 décembre	15 h - 19 h
SCHÖNECK	Centre socio-culturel - Rue du Puits	lundi 13 juin	vendredi 9 décembre	8 h 30 - 19 h
SPICHEREN	Salle polyvalente - Place de la Charente	jeudi 27 janvier	mardi 30 août	8 h 30 - 19 h
SPICHEREN , Brême d'Or	Local des boulistes - Rue du Roussillon	mardi 8 février	mardi 6 septembre	9 h - 12 h 30
STIRING-WENDEL	Espace les Anciennes Forges - Rue de la Vieille Usine	lundi 21 février	lundi 22 août	8 h 30 - 19 h
		mardi 22 février	mardi 23 août	
		mercredi 23 février	mercredi 24 août	
		jeudi 24 février	jeudi 25 août	
TENTELING	Salle sous la Mairie - Rue Principale	mercredi 19 janvier	jeudi 4 août	14 h 30 - 19 h
THÉDING , Cité	Maison de quartier - Rue de Sarreguemines	mardi 18 janvier	mardi 5 juillet	9 h - 12 h 30
THÉDING , Village	Foyer Aiti Bihn - Rue du Presbytère	lundi 7 février	jeudi 30 juin	8 h 30 - 18 h 30



Retrouvez toutes les permanences sur le site Internet du Sydème en vous inscrivant à l'alerte e-mail ou en téléchargeant l'application dédiée.

Accompagnement du citoyen sur l'outil numérique

Dans le cadre du plan de relance, l'État fait de l'inclusion numérique une priorité. A cet effet, des Conseillers Numériques France Services ont été ou vont être recrutés, formés et déployés sur l'ensemble du territoire national avec pour objectif principal : accompagner le citoyen à mieux utiliser les outils numériques du quotidien.

Ainsi et au cœur de notre agglomération, 2 conseillers numériques prendront leurs fonctions dès le 1^{er} février 2022, avec pour mission de :

- Former et rendre autonome les habitants dans l'utilisation quotidienne du numérique,
- Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser les usages citoyens et critiques,
- Accompagner individuellement les usagers dans la réalisation de démarches administratives en ligne (trouver un emploi, une formation, suivre la scolarité de son enfant, accéder aux services en ligne, etc...)
- Accompagner les TPE/PME dans la promotion de leur activité professionnelle en ligne.

Nous invitons les administrés qui seraient intéressés de se faire connaître en Mairie afin d'évaluer les besoins spécifiques en accompagnement numérique individuel ou collectif. Ainsi des ateliers thématiques pourraient être organisés afin de pouvoir toucher un maximum de personnes.

NOUVEAU SERVICE GRATUIT

Des conseillers numériques vous accompagnent !

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

MAISON DES SERVICES
5 boulevard Charlemagne BEHREN-LES-FORBACH
06 74 72 56 86
sabrina.alessandria@ville-behren.fr

ESPACE COWORKING LA TURBINE
12 place Robert Schuman FORBACH
(face à la gare)
07 65 15 54 06
m.becker@agglo-forbach.fr

- Naviguer sur Internet
- Protéger vos données personnelles
- Favoriser un usage citoyen et critique du numérique
- Réaliser vos démarches en ligne
- Gérer vos courriels et vos contenus numériques

Service public réservé aux résidents des communes du territoire de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France

REPUBLICQUE FRANÇAISE
CONSEILLER NUMÉRIQUE France SERVICES
www.agglo-forbach.fr
Forbach Porte de France Communauté d'Agglomération
VILLE DE BEHREN LES FORBACH
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



R Informations diverses

Arrêté municipal n°13/2021

Portant interdiction permanente des jeux de balle et de ballon sur la place de la Libération

VU la loi n°82-213 du 2 mars 19982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2212-1, L2212-2 et L2213-2 ;

VU le Code pénal et notamment son article R6010-5 ;

VU l'article 537 du Code de procédure pénale ;

Considérant qu'aux termes de l'article L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales, le Maire veille, sur le territoire de la Commune, au maintien de la tranquillité publique et assure, notamment sur les places, la sûreté et la commodité des passages ;

Considérant que la place de la Libération dessert des services publics et notamment le groupe scolaire Les Grands Cèdres dont il convient de garantir la commodité des accès ainsi que la tranquillité des usagers ;

Considérant également que cette place de la Libération est située au centre du village à proximité de nombreuses habitations et que sa configuration amplifie le son.

Considérant enfin que le groupe scolaire, pourvu d'un bardage et de nombreux vitraux que la pratique des jeux de balle et de ballon est susceptible de détériorer ;

Considérant qu'au regard de ces éléments, il y a lieu d'interdire sur cette place de la Libération les jeux de balle ou de ballon ;

Arrêté :

ARTICLE 1 : Les jeux de balle ou de ballon sont interdits sur la place de la Libération

ARTICLE 2 : Le non-respect de cette interdiction peut être constaté par le Maire ou ses Adjointes dans les conditions prévues par l'article 535 du Code de procédure pénale.

Arrêté :

ARTICLE 1 : Les jeux de balle ou de ballon sont interdits sur la place de la Libération

ARTICLE 3 : Les infractions au présent arrêté sont, conformément à l'article R610-5 du Code pénal, punies de l'amende prévues dans les contraventions de la première classe.

ARTICLE 4 : Conformément à l'article R 421-1 du Code de la Justice Administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Forbach
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie Nationale de Behren,

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.



**GEDIMAT, N°1 DE SA CATÉGORIE
POUR LA DEUXIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE**

Enquête indépendante du magazine Capital réalisée par Statista

2020
2021

PALMARÈS FRANCE **Capital**
MEILLEURE ENSEIGNE

QUALITÉ DE SERVICE

par Statista

Arrêté municipal n°14/2021 Portant restriction de stationnement

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2542-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la voirie routière ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU les dispositions particulières du droit local applicables dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin,

CONSIDÉRANT que le revêtement des trottoirs aux abords de l'immeuble du 5 rue Nationale est un revêtement spécial et donc interdit au stationnement des véhicules.

CONSIDÉRANT la nécessité par commodité et sécurité de modifier le stationnement des véhicules aux abords de l'immeuble dont une partie est situé sur la RD603 et l'autre rue des Jardins

CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures utiles intéressant la sûreté et la commodité de passage sur les places publiques et dans les diverses rues de la Commune.

Arrêté :

ARTICLE 1 : Le stationnement et l'arrêt de tous les véhicules seront interdits hors emplacement matérialisés aux abords de l'immeuble situé rue des Jardins et RD603.

ARTICLE 2 : Il pourra être procédé à la mise en fourrière des véhicules gênants par les autorités compétentes dans les conditions prévues par les articles R. 325- 12 et suivants du Code de la Route.

Arrêté :

ARTICLE 1 : Le stationnement et l'arrêt de tous les véhicules seront interdits hors emplacement matérialisés aux abords de l'immeuble situé rue des Jardins et RD603.

ARTICLE 3 : La signalisation correspondante sera mise en place, afin d'informer les usagers de la réglementation édictée ci-dessus.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté ;

ARTICLE 6 : AMPLIATION à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Forbach
 - Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie Nationale de Behren,
- Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.



R Informations diverses

L'abécédaire du bien vivre ensemble à Rosbruck

Le cadre de vie d'une Commune est un enjeu important, c'est ce qui va faire qu'elle soit agréable ou non à vivre. La Municipalité a bien sûr un rôle majeur à jouer, mais elle n'est pas la seule sur le sujet. Et face au nombre d'incivilités, de troubles du voisinage et de diverses nuisances de jour comme de nuit, il est de bon ton de rappeler, à nos concitoyens et à travers cet abécédaire, les bonnes règles à observer pour un meilleur cadre de vie, et ce, dans le respect des lois.

Avaloirs

En période hivernale, il convient de déblayer les trottoirs et surtout d'éviter d'évacuer la neige sur la route ou d'obstruer les avaloirs. A défaut, la responsabilité du propriétaire ou du locataire peut être engagée en cas d'accident (art. 1384 du Code Civil).

Bruits de voisinage

Les travaux de bricolage et de jardinage à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon, les taille-haies, les tronçonneuses, les scies électriques, etc...) peuvent être effectués :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h
- Les dimanches et jour fériés de 10h à 12h

Sont également concernées les entreprises intervenant chez un particulier. Les nuisances persistantes tels que bruits ou tapages injurieux de jour comme de nuit (de 22h à 7h) peuvent être pénalisés par une contravention de 3^{ème} classe (art. R. 623-2 du Code pénal).



Circulation

Notre commune comporte plusieurs zones de voiries limitées à 30 km/h. Or il est malheureux de constater que ces vitesses limitées sont rarement respectées, tant par certains riverains que des livreurs. A cet effet, des contrôles de gendarmerie seront effectués inopinément.

Distance des plantations

Les plantations de basse tige (hauteur inférieure à 2 mètres) doivent se trouver entre 50 cm et 2 mètres de la limite de séparation avec la propriété voisine. Les plantations de hautes tiges (hauteur supérieure à 2 mètres), doivent se trouver à 2 mètres minimum de la limite de séparation de la propriété voisine. La distance se comptant du centre de l'arbuste à la limite séparative.



Éclairage public

Dès qu'un problème d'éclairage apparaît dans votre rue, n'hésitez pas à en informer la Mairie.

Feu et incinération des végétaux

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets à l'air libre. L'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, de taille de haies ou d'arbustes et de débroussaillage, les épluchures...

Implantation de la végétation

Le propriétaire est responsable de la végétation implantée sur son terrain. Dans le cadre d'une location, la coupe et l'entretien sont à la charge du locataire. Pour l'un comme pour l'autre, il est de leur devoir de veiller à ce que la végétation ne déborde ni sur les terrains voisins, ni sur le domaine public, en particulier sur les trottoirs. A défaut, sa responsabilité peut être engagée en cas d'accident.



Neige et verglas

En période de chutes de neige ou de verglas, un trottoir non-entretenu peut vite s'avérer dangereux pour les piétons. Pour prévenir les risques de glissade et de chute, des mesures préventives consistent à déblayer la neige et éventuellement saler le trottoir en cas de gel.

Ces mesures de déneigement de trottoir devant chez lui s'appliquent au riverain (propriétaire de la maison ou au locataire si celle-ci est louée).

Ordures ménagères

Votre poubelle doit être sortie sur le trottoir la veille du ramassage en début de soirée et doit être rentrée, au plus tard, en fin d'après-midi du jour du ramassage (se référer au calendrier du Sydemel). Il s'agit là d'une règle de bon sens qui tient particulièrement compte de l'hygiène et de la sécurité.

S'il est admis que des personnes ayant des difficultés à pousser ou à tirer une poubelle lourde, en raison du tri multflux, la laissent devant leur immeuble ou qu'une personne âgée ne puisse pas acheminer sa poubelle (escaliers, couloir, etc...), on ne pourra pas admettre qu'une poubelle ne soit pas rentrée par désinvolture, négligence ou paresse.



R Informations diverses

Propreté des abords d'habitation

Tout propriétaire ou locataire a l'obligation de désherber, débroussailler, balayer et nettoyer les abords de son immeuble, y compris les trottoirs et les caniveaux, chaque fois que cela est nécessaire. D'autre part, il est demandé de ne pas y déposer des matériaux, sous réserve d'un enlèvement rapide, ou des déchets ménagers en dehors des heures et jours prévus pour le ramassage.

Stationnement des véhicules

En vue de sécuriser et favoriser le cheminement des piétons, les trottoirs leurs sont réservés et le stationnement anarchique et très gênant des véhicules sur ceux-ci y est strictement interdit (art. R. 417-11 du Code de la Route).

Il est interdit de laisser abusivement un véhicule en stationnement sur une route. Est considéré comme abusif le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique ou de ses dépendances, pendant une durée excédant 7 jours (art. R. 417-2 du Code de la Route). Tout stationnement abusif est puni de l'amende prévue pour les contraventions de deuxième classe.



Toutous et animaux de compagnie



Lors de vos sorties avec votre animal de compagnie, vous devez tenir celui-ci en laisse et veiller à ce qu'il ne fasse pas ses besoins sur les trottoirs, les chemins, les places publiques, les espaces verts, les aires de jeux pour enfants... Pour la propreté de la commune et le bien-être de toutes et tous, vous aurez l'obligeance de ramasser les déjections de vos toutous.

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

En ce qui concerne les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie, nous vous rappelons que les propriétaires doivent être en possession d'un permis de détention pour leur compagnon. De plus, ces chiens devront être muselés et tenus en laisse par une personne majeure lors de ses promenades.

Végétaux et débroussaillage

Vous devez débroussailler votre terrain jusqu'à 50 mètres autour de toute construction (habitations, dépendances, cabanes piscines) et jusqu'à 5 mètres de chaque côté des voies d'accès menant à votre propriété ou location, ainsi qu'en limite de votre terrain au droit du trottoir de voirie.

Il est recommandé de composter si possible les déchets verts ou de les déposer en déchèterie. Pour mémoire, vous avez droit à 52 passages gratuits par an à la déchèterie (se munir du sydem'pass).

Tarifs Centre Multiculturel



Location du Bar de la salle Multiculturelle du Hambusch

Tarif de location à compter du 1^{er} juillet 2021

	Rosbruck W-E	Extérieur W-E	Rosbruck Semaine	Extérieur Semaine
Bar Option 1	80	110	50	80
Bar Option 2	180	210	150	180
Stores extérieurs	75	75	75	75
Forfait ménage	50	50	50	50
Total Bar Option 1	205	235	175	205
Total Bar Option 2	305	335	275	305

Bar Option 1 : Bar + Manges debout

Bar Option 2 : Bar + Tables + Chaises + Service de table

Location 40 personnes maximum pour 24h - Remise des clés la veille au soir.

La location du Bar n'est pas prioritaire par rapport à la location de l'ensemble de centre Multiculturelle.

Possibilité de la location de la cuisine avec la location du bar.

Location du Centre Multiculturel du Hambusch

Tarif de location à compter du 1^{er} juillet 2021

	Rosbruck W-E	Extérieur W-E	Rosbruck Semaine	Extérieur Semaine
Bar	70	100	40	70
Grande salle	400	700	250	400
Cuisine	100	200	80	150
Total Salle	570	1 000	370	620
Stores extérieurs	75	75	75	75
Forfait ménage	105	105	105	105
Total	750	1 180	550	800

Informations diverses

Les brioches de l'amitié 2021

1028 Euros. C'est la somme collectée par la vente des Brioches de l'Amitié proposées aux habitants de Rosbruck contre un don, mais aussi grâce à l'investissement de membres du conseil municipal et de bénévoles, qui se sont mobilisés, malgré un contexte sanitaire guère optimal, pour la réussite de cette action de solidarité. La population est remerciée pour sa générosité et le montant ainsi collecté a été intégralement reversé à l'antenne Apei Moselle de Saint-Avold.

Cette campagne annuelle emblématique d'envergure nationale permet à l'Apei non seulement de récolter les fonds nécessaires pour promouvoir les capacités et les conditions d'accueil et d'accompagnement des personnes au quotidien, mais aussi de sensibiliser le grand public au handicap mental et de faire reconnaître les personnes handicapées mentales comme des citoyens à part entière.

L'Apei Moselle s'est donnée ainsi pour mission d'accueillir ces personnes handicapées, mais aussi leurs familles et amis, de les écouter, de les accompagner et de construire des solutions adaptées aux besoins et attentes de chacun qui leur sont nécessaires tout au long de leur vie.

Ces fonds seront affectés, comme les années antérieures, à l'aménagement de nouveaux locaux pour les ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail) de Saint-Avold et d'Altviller.



Site internet de Rosbruck

Dans l'envie constante de faciliter l'accès à l'information, le site internet officiel de Rosbruck est conçu pour répondre aux questions essentielles : qui ? quoi ? où ? comment ? pourquoi ?

Celui-ci est géré par la Commission municipale d'information composée d'élus et de personnes bénévoles de la commune qui ont pour mission de mettre le site le plus régulièrement à jour.

Une navigation et des fonctionnalités simples pour une plus grande souplesse dans la gestion des informations récentes concernant la vie de notre commune agrémentent le site. Des rubriques concernant l'histoire et la géographie de Rosbruck, mais aussi un espace d'actualités avec des informations utiles sur des sujets variés, ou encore des liens vers d'autres administrations complètent le site.

La Commission municipale d'information se réunit épisodiquement pour maintenir et améliorer la qualité de notre site, elle est également à l'écoute de vos remarques et suggestions.

Pour être au plus près de l'information et au courant de la vie communale, consultez régulièrement et diffusez largement son adresse : **rosbruck.fr**



Site officiel de la commune de ROSBRUCK
« rosbruck.fr »



La Conciliation de justice

La Commune de Rosbruck a pris attache avec un Conciliateur de Justice qui est à disposition de ses administrés. La conciliation est un mode amiable de règlements des différends, souvent qualifiés de différends de la vie quotidienne.

C'est une procédure simple, rapide et gratuite pour les parties, qui, si elle aboutit, donne lieu à la signature d'un procès-verbal total ou partiel par les parties et le conciliateur. Cet accord peut être homologué par le juge qui donne force exécutoire, "valeur de jugement".

Exemples de litiges concernés :

- Litiges entre personnes, commerçants, artisans ou à la consommation,
- Troubles du voisinage,
- Relations entre propriétaires et locataires,
- Problèmes de copropriété,

Sont exclus de la conciliation : les affaires pénales, affaires relevant de l'état des personnes ou du droit de la famille, les différends et conflits entre administrés et administrations qui, pour ces derniers, relèvent du délégué au défenseur des droits.

La Loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 étend la tentative de résolution à l'amiable obligatoire aux litiges portés devant le tribunal judiciaire dont le montant n'excède pas cinq mille euros (décret 2019-1333 du 11 décembre 2019). Au-delà de cette somme la conciliation de justice est facultative mais peut être ordonnée par le juge.

Les cinq bonnes raisons de tenter la conciliation de justice :

Rapide, Gratuit, Sans aléas, des Droits réservés et un Accord officiel.

Le Conciliateur de Justice, dit "médiateur du service public" est l'acteur fondamental de la Conciliation. Il intervient sur le territoire du canton.

Pour la commune de Rosbruck, il faut vous adresser physiquement à :

La Maison de la Justice et du Droit de Forbach

8 avenue de l'Europe 57600 Forbach

Téléphone : **03 87 88 66 66**

Mail : **sec.mjd-forbach@justice.fr**

Sites internet : **www.cdad-moselle.justice.fr**

www.conciliateurs.fr

www.justice.fr

An advertisement for ASSUR'PROGRESS COURTIER EN ASSURANCE. The background shows a person in a blue suit holding a glowing globe with the company logo. The text is as follows:

25 ans d'expérience à votre service...

ASSUR'PROGRESS
COURTIER EN ASSURANCE

Tél. : 09 54 90 82 92
contact@assur-progress.fr
5 B rue Nationale 57800 ROSBRUCK

PARTICULIERS
Auto - Moto - Cyclo
Multirisques habitation
Complémentaire santé
Prévoyance
Epargne - Retraite
Placements financiers

PROFESSIONNELS
Multirisques professionnelle
R.C. professionnelle - Décennale
Prévoyance - Santé
Epargne - Retraite
Placements financiers
Flotte Auto

ASSUR'PROGRESS - S.A.S.U. au capital de 1 000 euros
5 B rue Nationale - 57800 ROSBRUCK
Régistre des entreprises des départements MOSELLE / 2100150
MONTREAU-GRANDJEAN des COURTES (www.courtes.fr)
SIREN 827 003 007 - APE 6499Z - TOUTES DÉCLARATIONS
AU NOM DE LA COMPAGNIE ASSUR'PROGRESS ET DE PRÉSENTATION
L'ACTE : 61 rue Rosbruck - 57800 ROSBRUCK (FR)

R Histoire de la ville

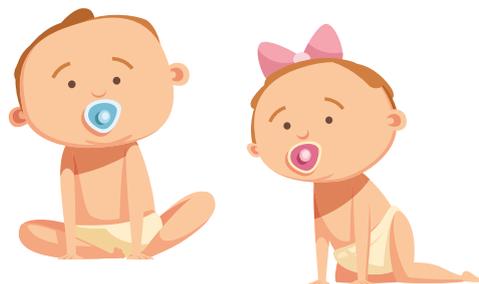
Rosbruck d'hier et d'aujourd'hui

Dans cette nouvelle rubrique, nous vous proposons de (re)découvrir notre Commune en faisant un saut dans le passé et comparer ainsi des photos d'archives de Rosbruck avec celles d'aujourd'hui prises sous le même angle de vue.



Naissances *Toutes nos félicitations aux parents*

- Le 13 janvier _____ Angelina BOCK
Le 10 avril _____ Evers BUREL
Le 14 avril _____ Fatima BEGESHI
Le 25 juin _____ Maël PERSPICACE



Mariages *Toutes nos félicitations aux époux*

- Le 20 mars _____ Amandine DI PANE et Gaëtan CIPOLLINA
Le 13 avril _____ Andolina ALIJA et Ahmed SHAQIRI

PACS *Toutes nos félicitations aux couples*

- Le 18 septembre _____ Elodie DAUL et Frédéric ODEB
Le 30 octobre _____ Léa LÖFFEL et Anthony LEBAN

Décès *Nos plus sincères condoléances aux familles*

- Le 20 janvier _____ Georges SPANIER
Le 22 janvier _____ Erwin Henri ROSTOUCHER
Le 12 février _____ Georges LEBOUVIER
Le 14 février _____ Brigitte KLASKALA née PAWLAK
Le 22 février _____ Marie-Hélène ZIMMER née SKRYPZAK
Le 24 février _____ Marie PFORTNER née FRAÜ
Le 27 février _____ Maria KLASSEN née SEHN
Le 28 avril _____ Etienne BECKER
Le 07 mai _____ Timothy RADOJCIC
Le 12 mai _____ José MARTIN DE AMORIM
Le 19 mai _____ Lydie REGNERI née LABEYE
Le 07 juin _____ Pierrot WAGNER
Le 04 juillet _____ Mireille MULLER née SCHAEFFER
Le 20 octobre _____ Jonathan CUBUKCI



Décès de Madame Mireille MULLER

Madame Mireille MULLER, née SCHAEFFER, nous a quitté le 04 juillet 2021 dans sa 59^{ème} année. Née le 14 juin 1963 à Forbach, elle était l'épouse de Monsieur Francis Muller depuis 1986 et résidait rue pasteur. Madame Mireille MULLER était maman de deux enfants, Julie et Florent, et avait la joie d'être grand-mère de trois petits enfants, Louis, Liyah et Aymeric. Accompagnante d'élèves en situation de handicap, Mireille œuvrait activement dans de nombreuses associations et amicales de la commune ; elle était également une force vive au sein de la Mairie en tant que Conseillère Municipale depuis 2008. Nous garderons de Mireille le souvenir d'une femme toujours disponible, active et joviale qui nous manquera énormément et qui laissera un immense vide autour de nous.

Nous présentons nos plus sincères condoléances à toute la famille.



www.colas.com



#CE QUI NOUS RELIE

Colas a pour mission d'imaginer, de construire et d'entretenir des infrastructures de transport de façon responsable. Nos équipes sont à votre écoute pour vous accompagner dans vos projets : infrastructures routières, aménagements urbains et aires de loisirs, assainissement, plateformes industrielles et commerciales, travaux pour particuliers...

Établissement Moselle-Est

Puits Gargan - BP 30038 - Petite-Rosselle
57601 FORBACH Cedex
Tél. : 03 87 85 46 89
sgb@colas.com

**Bâtiments
Travaux
Publics**

Tél. 09 62 11 90 26
Fax : 03 87 93 26 25 - E-mail : a2c.btp@orange.fr
9, Impasse des Muguets 57800 ROSBRUCK
Siret : 527 983 795 00016



Vente et location
de voitures
sans permis

VOITURES SANS PERMIS

www.adl-france.com

Rosbruck
Maizières-Lès-Metz
Essey-Lès-Nancy



JS
50L



M.GO

3 Route Nationale - 57800 ROSBRUCK - Tél. 03 87 84 88 88
Votre commercial Mr Bormas Mike - Tél. 06 72 73 34 60



39 rue Nationale à Rosbruck
Baguettes fraîches 7J/7 et 24h/24

Crédit Mutuel

Rejoindre une banque différente, ça change tout.

Rencontrons-nous dans nos nouveaux locaux :

Crédit Mutuel MERLEBACH
14 rue EUGENE KLOSTER
57800 FREYMING MERLEBACH

Ou contactez-nous par :

Téléphone : 03 87 00 00 86 (prix d'un appel local)
Courriel : 05401@creditmutuel.fr

Horaires accueil et conseils :

Le mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h45
Le mercredi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h45
Le samedi de 8h45 à 12h



**Votre partenaire hygiène et
propreté dans l'Est de la France
et en Allemagne depuis 30 ans**

Agence de ROSBRUCK

71 Rue Nationale

☎ 03.87.84.86.02

Agence de METZ

Zac Hauconcourt-Talange
Hauconcourt

☎ 03.87.80.25.25

everclean@everclean57.fr
www.everclean-proprete.com



Mairie de Rosbruck

4, rue de la Mairie 57800 ROSBRUCK

Tél. : 03 87 04 67 02

Courriel : contact@rosbruck.fr

Site internet : www.rosbruck.fr

